



DECISION N° 37 - /SEPMBPE/DGD DU 12 AVR. 2019

**PORTANT MODIFICATION DE LA DECISION N°35 /SEPMBPE/DGD
DU 26 MARS 2019 PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU COMITE
DE VEILLE POUR LE SUIVI DES ACTIVITES DE LA DARRV**

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES

- Vu la Loi n° 64-291 du 1^{er} août 1964 instituant un Code des Douanes, notamment en ses articles 119 à 132 ;
- Vu le Décret n°2016-869 du 03 novembre 2016 portant organisation du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu le Décret n°2018-617 du 10 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, en qualité de Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu le Décret n°2018-618 du 10 juillet 2018 portant nomination des membres du Gouvernement, tel que modifié par le Décret n°2018-914 du 10 décembre 2018 ;
- Vu le Décret n°2018-648 du 1^{er} août 2018 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret n°2017-265 du 03 mai 2017 portant nomination du Directeur Général des Douanes ;
- Vu le Décret n°2019-78 du 23 janvier 2019 portant nomination du Colonel-Major DA Pierre Alphonse au grade de Contrôleur Général des Douanes;
- Vu l'Arrêté n° 360 du 29 mai 2017 portant délégation de signature au Directeur Général des Douanes ;
- Vu la Convention ETAT de Côte d'Ivoire-WEBB FONTAINE Groupe du 28 février 2013 ;
- Vu l'Avenant au contrat de Concession de Services Ruling Center du 1^{er} juillet 2018 ;
- Vu la Décision n° 036/SEPMBPE/DGD du 12 avril 2019 portant modification de la Décision n° 032/SEPMBPE/DGD du 20/03/2019 portant création, composition, attributions et fonctionnement du Comité de Veille pour le Suivi des Activités de la DARRV ;

Considérant les nécessités du service ;

D E C I D E

Article 1 : Les dispositions de la Décision n° 35/SEPMBPE/DGD du 26 mars 2019 portant nomination des membres du Comité de Veille pour le suivi des activités de la DARRV, sont modifiées comme suit, pour ce qui concerne l'article 1 :

Article 1 nouveau : Sont nommés membres du Comité de veille pour le Suivi des Activités de la DARRV, les fonctionnaires des Douanes dont les noms suivent :

- Kangou Vincent de Paul, Conseiller Technique du Directeur Général en qualité de Président du Comité ;
- Thia Labi Dominique, Conseiller Technique du Directeur Général ;
- N'dri Koffi Jacques, Conseiller Technique du Directeur Général ;
- Aké Aboa Léopold, Directeur de l'Analyse du Risque, de la Valeur et du Renseignement (DARRV) ;
- Fatou Diaby, Directrice des Services Aéroportuaires ;
- Kouakou Boko Antoine, Inspecteur Principal à l'Inspection Générale des Douanes ;
- Sylla Anzoumana, Sous-directeur de la Production Informatique ;
- Nindjin Eulogne Camille, Chef de Bureau Statistique Activité Douanière.

Article 2 : La présente Décision qui prend effet pour compter de sa date de signature sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

Ampliations :

- Cabinet SEPMBPE
- Syndicat des Transitaires S/C Bolloré
- Syndicat National des Transitaires
- CGECI
- UGECI
- CCI-CI
- Toutes Directions Douanes

LE DIRECTEUR GENERAL


Le Directeur
Général
Général DA Pierre A.
Officier de l'Ordre National

